

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 22 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt deux septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 16 septembre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Peteio	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
 M. Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Carl N'GUELA)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Carl N'GUELA est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 82 /22/IX

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 septembre 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 12/22/III du 24/03/2022 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération 63/22/VI du 23/06/2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022,

Vu la délibération 71/22/VIII du 04/08/2022 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n°51/2022 du 16 septembre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 septembre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget principal 2022.

Article 2 : Est autorisée la modification de + 4 022 732 F CFP des subventions de fonctionnement chapitre 657 « subventions de fonctionnement ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2022 avant DM	DM	Budget 2022 après DM
657	Subventions de fonctionnement	409 190 793	4 022 732	413 213 525
	Total 657 - Subventions de fonctionnement	409 190 793	4 022 732	413 213 525

Article 3 : Est autorisée la transformation des postes budgétaires listés ci-dessous :

- un poste de catégorie B de la filière administrative en catégorie A dans le cadre de la nomination d'un attaché d'administration au cabinet du Maire – cellule communication,
- Le poste de gestionnaire du marché communal – rédacteur d'administration générale de catégorie B en adjoint administratif de catégorie C,
- Les postes de catégorie D en catégorie C dans le cadre de l'application de la délibération n° 182 du 21 novembre 2021 liée aux reclassements dans le statut des agents contractuels de droit public (ACDP) :
 - 12 postes de gardes champêtres,
 - 17 postes d'aides maternelles,
 - 17 postes d'ouvriers polyvalents,
 - 4 postes de correspondants de nuit
 - 2 postes de médiateurs socio-culturels,
 - 4 postes d'agents polyvalents itinérants,
 - 1 poste de chargé d'accueil et d'animation en coordonnateur des activités culturelles,
 - 1 poste d'agent d'accueil-agent de bibliothèque en agent du patrimoine et des bibliothèques,

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 SEP. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Article 4 : Est autorisée la modification de + 4 118 556 F CFP des charges exceptionnelles au chapitre 67 « charges exceptionnelles » :

Chapitre	Intitulé	Budget 2022 avant DM	DM	Budget 2022 après DM
67	Charges exceptionnelles	22 905 740	4 118 556	27 024 296
	Total 67 -Charges exceptionnelles	22 905 740	4 118 556	27 024 296

Article 5 : Est autorisée la reprise de provisions chapitre 78 « Reprises sur provisions » pour la somme de 3 321 835 FCFP.

Article 6 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 7 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 SEPTEMBRE 2022

Le secrétaire de séance,

Carl N'GUELA



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX

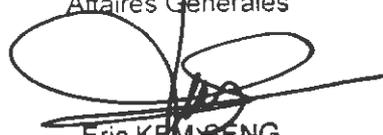


Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 SEP. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Pour attribution
le Chef du service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 27 SEP 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le
est exécutoire de plein droit

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

ANNEXE à la délibération n° 62/22/IX du 22/09/2022
Décision modificative n° 3 - Budget Principal - Exercice 2022

Chapitre / Article	Sce	Désignation	Modification de crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL				
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers				
70311	500	Concession dans les cimetières (produit net)	273 332	
70312	500	Redevances funéraires	100 800	
70632	410	A caractère de loisirs	411 000	
70688	500	Autres prestations de services	1 500	
70688	121	Autres prestations de services	53 425	
70688	160	Autres prestations de services	18 055	
7088	410	Autres produits d'activités annexes (abonnements e	58 000	
7088	050	Autres produits d'activités annexes (abonnements e	280 000	
Total chapitre 70			1 196 112	-
77 - Produits exceptionnelles				
7718	050	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	78 440	
773	050	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	140 000	
7788	050	Poduits exceptionnels divers	3 619 930	
7788	160	Poduits exceptionnels divers	94 790	
Total chapitre 77			3 933 160	-
78 - Reprises sur provisions				
7817	050	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	3 321 835	
Total chapitre 74			3 321 835	-
011 - Charges à caractère général				
60628	310	Autres fournitures non stockées		1 040 000
61523	150	Voies et réseaux		12 000 000
6188	102	Autres frais divers		3 000 000
6227	160	Frais d'actes et de contentieux		1 400 000
6283	450	Frais de nettoyage des locaux		400 000
6288	310	Autres services extérieurs		4 892 600
Total chapitre 011			-	11 052 600
65 - Autres charges de gestion courante				
6531	200	Indemnités		825 744
6535	200	Formation des élus		16 515
6541	050	Créances admises en non valeur		3 321 835
6574	450	Subvention aux associations		4 022 732
Total chapitre 65			-	8 186 826
67 - Charges exceptionnelles				
6718	120	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 000 000
6718	200	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		118 556
673	050	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 000 000
Total chapitre 67			-	4 118 556
022 - Dépenses imprévues				
022	050	Dépenses imprévues		1 722 104
Total chapitre 022			-	1 722 104
023 - Virement à la section d'investissement				
023	050	Virement à la section d'investissement		16 628 979
Total chapitre 023			-	16 628 979
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT A MODIFIER			8 451 107	8 451 107

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 SEP. 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

ANNEXE à la délibération n° 32/22/IX du 22/09/2022
 Décision modificative n° 3 - Budget Principal - Exercice 2022

Opération / Article	Sce	Désignation	Modification de crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL				
OPFI - OPERATION FINANCIERE				
021	050	Virement de la section de fonctionnement	-	16 628 979
Total OPFI			-	16 628 979
OPNI - OPERATION NON-INDIVIDUALISEE				
202	160	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre des documents d'urbanisme		6 000 000
2031	101	Frais d'études		2 000 000
1641	050	Emprunts	-	6 600 000
Total OPNI			-	6 600 000
0600 - REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)				
2315	150	Installations, matériel et outillage techniques		15 100 000
Total chapitre 0600			-	15 100 000
0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)				
2313	101	Constructions		8 500 000
Total chapitre 0800			-	8 500 000
0900 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)				
2051	110	Concessions et droits similaires		1 200 000
Total chapitre 0900			-	1 200 000
1000 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)				
2184	450	Mobilier		400 000
2135	101	Installations générales, agencés, aménagés construits		300 000
Total chapitre 1000			-	100 000
10517 - PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617)				
2313	101	Constructions		65 000 000
1321	600	Etat et établissements nationaux	-	34 533 098
1323	600	Province Sud	-	8 048 423
Total chapitre 10517			-	42 581 521
13120 - PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220)				
2135	122	Installations générales, agencés, aménagés construits		26 030 000
1321	600	Etat et établissements nationaux	-	13 015 000
1323	600	Province Sud	-	3 904 500
Total chapitre 13120			-	16 919 500
8513 - VIDEO PROTECTION (AP 2113)				
1321	301	Etat et établissements nationaux	-	33 600 000
1323	301	Province Sud		16 800 000
1332	301	FIP Équipement		25 200 000
Total chapitre 8513				8 400 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT A MODIFIER			-	74 330 000

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

27 SEP. 2022

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget principal et décision modificative n°2 du budget annexe Eau de l'exercice 2022.

P.J. : Projets de délibération

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **8 451 107 F**,

Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes divers » :

- **+ 1 196 112 F** de diverses recettes non prévues au budget (notamment les redevances funéraires...).

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels » :

- **+ 3 933 160 F** de régularisations de comptes d'attentes (recettes perçues mais non titrées) demandées par le comptable public.

Au chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

- **+ 3 321 835 F** de reprises de provisions à l'article 7817 « reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour couvrir les admissions en non-valeur.

En dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **8 451 107 F**,

Au chapitre 011 « Charges à caractères général » :

- **+ 11 052 600 F** destinés à la réalisation de point-à-temps et à la participation de la ville au « World mosquito program ».

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- **+ 8 186 826 F** dont :
 - + 842 259 F de formation et d'indemnités des élus,
 - + 3 321 835 F de créances admises en non-valeur.
 - + 4 022 732 F de subvention à la DDEC (complément aux prévisions du BP 2022).

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- **+ 4 118 556 F** de complément pour couvrir des frais juridiques et titres annulés sur exercices antérieurs.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- **+ 1 722 104 F.**

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :

- **- 16 628 979 F.**

En recettes d'investissement, les crédits budgétaires diminuent de **74 330 000 F**,

En opérations non-individualisées et financières :

- **- 16 628 979 F** au chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »,

- - 6 600 000 F d'emprunts.

En opérations individualisées :

Opérations du Contrat d'Agglomération décalée en 2023.

- 10517 - PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) : - 42 581 521 F,
- 13120 - PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) : - 16 919 500 F,

Opérations hors Contrat d'Agglomération.

- 8513 - VIDEO PROTECTION (AP 2113) : + 8 400 000 F,

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires diminuent de 74 330 000 F,

En opérations non-individualisées et financières :

- - 8 000 000 F de frais d'études et de frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme,

En opérations individualisées :

Opérations du Contrat d'Agglomération décalée en 2023.

- 10517 - PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) : - 65 000 000 F,
- 13120 - PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) : - 26 030 000 F.

Opérations hors Contrat d'Agglomération.

- 0600 - REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) : + 15 100 000 F,
- 0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : + 8 500 000 F,
- 0900 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TOUS SERVICES (AP 4518) : + 1 200 000 F,
- 1000 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) : - 100 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 349 005 792 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 8 451 107 F soit 3 671 994 864 F ;
- en section d'investissement : - 74 330 000 F soit 1 677 010 928 F.

BUDGET ANNEXE EAU

En recettes de fonctionnement, les crédits budgétaires restent inchangés,

En dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires restent inchangés,

En recettes d'investissement, les crédits budgétaires augmentent de 6 600 000 F,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 6 600 000 F d'emprunts.

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires augmentent de **6 600 000 F**,

En opérations non-individualisées et financières :

- - **3 000 000 F** de frais d'études.

En opérations individualisées :

- 12018 - RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317) : + **600 000 F**,
- 12818 - RENF. AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718) : + **9 000 000 F**.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Assainissement, reste inchangé et s'établit à la somme de **453 741 297 F**, avec :

- en section de fonctionnement : inchangé soit 90 252 729 F ;
- en section d'investissement : + 6 600 000 F soit 363 488 568 F.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 septembre 2022 :

- **Décision modificative n°3 du budget principal :**

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », Mme JULIÉ demande des précisions sur les crédits supplémentaires destinés aux indemnités des élus et aux subventions aux associations.

Concernant l'indemnité des élus, M. CARTEGINI explique qu'il s'agit d'un ajustement puisqu'il y a eu une sous-estimation lors du vote du budget.

S'agissant des 4 M FCFP supplémentaires de subvention aux associations, il précise que ça concerne un ajustement pour la 2^{ème} partie de la subvention à la DDEC (Versée chaque année en deux fois).

A propos de l'opération 10517 « projet socioculturel de Saint-Louis CA 2017/2021 », Mme JULIÉ souhaite savoir quels projets seront repoussés en 2023.

M. MARTINEZ répond qu'il s'agit du projet KOUVEKOI (promenade dans la mangrove (environ 20 M FCFP), de l'électrification de la route de Yereka (environ 25 M FCFP), de la route de la station maraîchère (environ 20 M FCFP).)

Mme JULIÉ demande quelles sont les raisons de la transformation du poste de gestionnaire du marché municipal.

M. CARTEGINI répond qu'un travail de réajustement de certaines directions est en cours et que, dans ce cadre, certaines missions ne seront plus confiées au gestionnaire. Le passage en catégorie C sera ainsi plus adapté pour ce poste.

Enfin, Mme JULIÉ rappelle qu'une recette de 100 M FCFP avait été inscrite pour la vente de la SAEML Mont-Dore Environnement. Elle demande si la Ville peut se priver de cette recette si la vente n'a pas lieu.

M. CARTEGINI répond que pour l'heure, rien n'indique que la vente ne se concrétisera pas. Le cas échéant, un déficit serait observé pour 2022 mais il s'équilibrera lorsque la vente aura été réalisée.

M. PIDJOT souhaite savoir si la différence entre les recettes et les dépenses du Contrat d'Agglomération, correspond à la part communale.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

- Décision modificative n°2 du budget annexe eau :

Aucune observation.

Les 2 projets de délibération reçoivent un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 SEP. 2024

Le Maire,

~~XXXXXXXXXX~~

Eddie LECOURIEN

